


Adresse de facturation

Schalck Thierry
4 Rue des Roses
68270 RUELISHEIM
France

Adresse de livraison

THIERRY SCHALCK
4 RUE DES ROSES
68270 RUELISHEIM
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF260803091	19/08/2026	J000070150	17/08/2026

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net TTC	Montant net TTC
RG-912394	Passoire rétractable INCASA	1,00	7,40	7,40
RG-911408	Petit égouttoir à vaisselle pliant de cuisine	1,00	4,95	4,95
RG-918407	Lot de 6 verres à vin dégustation INCASA	1,00	16,70	16,70
RG-918428	Lot de 2 verres à eau INCASA	2,00	8,70	17,40
RG-915527	Set d'ustensiles de cuisine Chef tools BEAVER BRAND	1,00	20,00	20,00
RG-916542	Pack de vaisselle en mélamine Halo Aqua en mélamine 12 Pièces BO-CAMP	1,00	43,95	43,95
RG-912726	Mini balai et pelle	1,00	4,90	4,90
RG-912835	Petite brosse pour faire la vaisselle INCASA	1,00	4,20	4,20
RG-357201	Adaptateur prise mâle CEE P17/prise femelle type française	1,00	4,84	4,84
RG-357242	Adaptateur prise femelle CEE P17/prise mâle standard Schuko	1,00	6,44	6,44
RG-078710C	Repose tête amovible pour fauteuils Eco, Confort et Confort Maxi - Gris BAYA SUN	2,00	5,93	11,86
RG-071824C	Repose pieds pour fauteuil Confort Maxi - Noir BAYA SUN	2,00	4,93	9,86
RG-072835C	Fauteuil Confort Maxi Plus BAYA SUN	2,00	44,44	88,88
RG-791465	Lampe rechargeable de camping CAO	1,00	21,88	21,88

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Léznigan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
17/08/2026	Hipay web	264,66

Eco-participation DEEE TTC	1,18
Eco-participation mobilier TTC	0,22
Montant total HT	220,54
TVA 20,00 sur 220,54	44,12
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	264,66

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent